



Dossier suivi par :

*Bruno LEVEDER*

## **SNASUB**

Syndicat National  
de l'Administration Scolaire,  
Universitaire  
et des Bibliothèques

104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

**Membre de la**

**Fédération Syndicale  
Unitaire**



Paris, le 24 novembre 2014

Bruno LEVEDER  
Secrétaire Général du SNASUB-FSU

à

**Mme Najat VALLAUD-BELKACEM**

Ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Madame la ministre,

Le SNASUB-FSU alerte depuis des années du sort fait aux carrières des personnels administratifs et techniques, à leur rémunération, à leurs conditions de travail.

Les 8000 suppressions de postes opérées de 2004 à 2012 ont fortement dégradé les conditions de travail. Elles se sont ajoutées à des politiques de rémunérations et de gestion de carrières qui ne répondent en rien à la légitime revendication des personnels d'être rémunérés du travail qu'ils réalisent au quotidien, de leur implication sans faille en faveur du service public d'éducation.

Et notre syndicat n'a de cesse de porter leurs aspirations, notamment en contestant la logique d'individualisation et de mise en concurrence à l'œuvre aujourd'hui au motif de reconnaître ce qui est prétendument considéré comme du « mérite ». Nous défendons par exemple la nécessité de reconstruire les grilles indiciaires et de revaloriser les carrières. Mais tout de suite, il faut en finir avec ce qui tient lieu, pour le gouvernement auquel vous participez, de politique salariale : le gel de la valeur du point d'indice.

Vous avez annoncé sur une chaîne d'information, avant d'adresser un courrier à l'ensemble des personnels, une augmentation des régimes indemnitaires pour 2014 : 100 euros pour les agents de catégorie C et 50 euros pour les personnels de catégorie B, versées sur les paies de décembre. Vous avez précisé que ces augmentations seraient reconduites sur l'année 2015.

Votre annonce s'est même adressée aux agents non titulaires qui souvent ne perçoivent pas ces indemnités qui, pourtant, tiennent lieu de complément salarial pour l'écrasante majorité des personnels tant le traitement indiciaire a été dévalorisé depuis vingt ans.

De nombreux collègues ont réagi à votre annonce en soulignant que cela était notoirement insuffisant eu égard à la faiblesse de leurs rémunérations, accrue ces dernières années par le gel de la valeur du point d'indice (depuis juillet 2010). Pour nombre d'entre eux, en seulement sept années, de manière cumulée, c'est l'équivalent de plus d'un mois de revenu qui a été perdu en termes de pouvoir d'achat.

La communication que vous avez choisie est pour le moins en décalage avec la réalité vécue par les agents : votre mesure représente en effet une augmentation d'environ 8 euros brut mensuels pour les adjoints administratifs, les adjoints techniques ou les magasiniers des bibliothèques affectés dans les services et établissements de votre ministère, et de 4 euros pour les secrétaires administratifs, les techniciens ou les bibliothécaires assistants spécialisés. Vous comprendrez aisément le décalage entre l'enthousiasme du ton de votre annonce et l'effet paye rapporté sur l'année 2014.

Ajoutons qu'en plus, certains ordonnateurs, aux niveaux académiques ou des établissements d'enseignement supérieur, proratisent ou modulent cette augmentation, annoncée pourtant pour tous, en fonction des temps partiels éventuellement accordés, ou encore - disent-ils - pour tenir compte d'une indéfinissable manière de servir. Ceci ajoute à la relativisation du caractère « exceptionnel » de votre annonce.

Vous l'aurez compris, la question du pouvoir d'achat et de la reconnaissance de la valeur de l'engagement professionnel des agents est désormais au cœur de toutes les préoccupations et le degré de sensibilité sur celle-ci est extrême parce qu'elle touche à la dignité des personnels.

A l'heure où se profile la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire, contesté par l'ensemble des organisations syndicales tant il ajoute à l'individualisation et à l'opacité des critères qui présideront à son versement, cela introduit de nouvelles tensions sur ce sujet.

Cela nous conduit à vous signifier l'importance que nous accordons à ce que la politique de requalification des postes qui va se mettre en œuvre à l'issue des chantiers « métiers » trouve une réalisation concrète respectueuse de tous les personnels.

Porteurs depuis vingt ans de la revendication d'une requalification massive des emplois, nous avons accueilli positivement le constat, désormais partagé par votre ministère, qu'un grand nombre d'agents réalisent des missions supérieures à celles ordinairement dévolues aux corps dans lequel ils sont recrutés. Nous avons toutefois exprimé que le nombre de promotions prévu à l'issue des travaux du groupe de travail 11 restait insuffisant pour permettre une mise en œuvre à la hauteur des besoins du service public et de l'investissement réel des personnels.

Cela nous conduit à attirer votre attention sur la nécessité de prendre le plus grand soin à la mise en œuvre de cette mesure.

En effet, nous savons qu'un travail de cartographie des emplois a été réalisé dans les académies à la demande de la DGRH. Celui-ci n'a pour l'instant pas été communiqué aux organisations syndicales. Or, un échange dans le cadre d'un dialogue social ouvert nous apparaît nécessaire pour aboutir à l'établissement de critères qui soient compréhensibles par les personnels et qui devront guider ce travail de requalification des emplois et de promotions des personnels qui les occupent.

Rien ne serait plus désastreux et facteur de division entre les collègues si cette politique de promotion se voyait vider de son sens par une application laissant la place au doute quant aux effets d'aubaine, au hasard ou pire, à l'arbitraire.

Nous vous demandons donc que soit mis sur pieds dans les meilleurs délais un groupe de travail à la DGRH pour débattre de cette cartographie, élaborer des critères, et que des consignes puissent être donnés aux académies.

Comptant sur toute l'attention que vous porterez à nos remarques, recevez Madame la ministre, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bruno LEVEDER,  
Secrétaire Général du SNASUB-FSU

